

CONCOURS
GÉNÉRAL
AGRICOLE
2025



Aurélien et Mélanie SABIN - GAEC LE BOIS RANGEARD

LAURÉAT DU TERRITOIRE BASSIN DE L'ODON

PRODUCTION :

Bovin lait et paysans boulangers

LOCALISATION

Région Pays de la Loire (53)

Territoire Bassin de l'Oudon, Ballots



Section : Agroforesterie
Catégorie : Implantation



FOCUS PROJET

A la ferme du Bois Rangeard, Aurélien et Mélanie SABIN sont éleveurs en bovin lait et paysans boulangers, en bio sur 52 ha de Surface Agricole Utile

Installé en élevage en 2002, Aurélien est rejoint par Mélanie, sa conjointe, en 2020. Mélanie développe un atelier de paysanne boulangère : elle gère le four pain qui fonctionne au bois. En bio depuis 2015, ils sont également les premiers en France à avoir obtenu le Label Haie. L'élevage se base sur un système herbager depuis 2008, période à laquelle les premières plantations de haies ont commencé. Ils privilégient les circuits dont la vente à ferme (pain, quelques caissettes de viande vache, génisse et veau). Ils ont créé un atelier bois pour produire du bois litière et du bois énergie dont une partie alimente le chauffage de leur maison et l'eau chaude sanitaire de la salle de traite, et une autre partie est vendue à la SCIC Mayenne Bois Energie. Du bois bûche pour alimenter le four à pain. Guidés par l'envie de maintenir un environnement sain et durable, notamment en préservant et en créant des habitats pour la biodiversité mais aussi une quête d'autonomie, ils ont planté 19ha en agroforesterie en 2022. Ces plantations viennent compléter l'existant pour apporter de l'ombrage aux animaux et protéger les cultures, favoriser la biodiversité, organiser un découpage des parcelles facilitant l'organisation du travail, et à plus long terme produire du bois (bois énergie, litière, bois d'œuvre) et un complément fourrager pour le bétail. Les arbres plantés sont d'origine Végétal Local.



STRUCTURE
ACCOMPAGNATRICE

De la Haie à la Forêt



LE MOT DU LAURÉAT

« À travers notre système, nous souhaitons : maintenir la biodiversité, créer un microclimat dans les parcelles pour les animaux et les cultures, créer une ressource en bois pour le chauffage (déchiquetage, bûche, bois d'œuvre), maintenir un paysage de verdure dans nos campagnes, et éviter une érosion des sols.

Le but de participer à ce concours est de communiquer sur nos pratiques, de promouvoir le travail effectué dans les campagnes et faire prendre conscience que le bocage a une importance pour la biodiversité. Nous souhaitons aussi montrer aussi que nous préservons le bien commun pour notre génération et celles à venir. »

GAEC LE BOIS RANGEARD – Aurélien et Mélanie SABIN – Ballots (53)





LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Parcelle avec haie et agroforesterie intraparcélaire. Bonne embase au niveau des plantations. Les essences sont locales (Végétal Local) et diversifiées. Bon taux de reprise.
- Appui sur les cartes du PGDH, ainsi que sur des cartes anciennes pour les implantations des linéaires.
- Communication de leur démarche auprès du public (organisation de petit-déjeuner à la ferme, vélofourchette, pied de haie pour le Label Haie...)
- Les débouchés liés aux plantations sont déjà identifiés et diversifiés (et déjà pratiqués sur des haies plus âgées).
- Rotations longues pour limiter le travail du sol.
- Vraie envie de contribuer à améliorer l'environnement, a une sensibilité marquée pour l'arbre.



L'organisateur du concours sur le Territoire, le Syndicat du Bassin de l'Oudon avec l'appui de l'AFAC Pays de la Loire :

Bassin de l'Oudon

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est à cheval sur quatre départements français : le Maine-et-Loire et la Mayenne (pour sa majorité) ainsi que la Loire Atlantique et l'Ille-et-Vilaine. Il s'agit de la structure compétente pour l'aménagement et la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon, qui porte également la Commission Locale de l'Eau Oudon.

EN SAVOIR PLUS :

Le bassin versant subit un stress hydrique important à cause d'une géologie schisteuse, des parcelles majoritairement drainées et des cours d'eau recalibrés entraînant une perturbation importante des cycles naturels de l'eau. Il possède des enjeux conséquents autour de l'eau potable puisque qu'il inclut une aire d'alimentation de captage prioritaire en eau superficielle et plusieurs captages prioritaires souterrains. Il est important d'actionner de multiples leviers pour retrouver un équilibre agroenvironnemental à l'échelle du territoire. C'est dans ce sens que le Bassin de l'Oudon mène des actions pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son action s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et d'un contrat territorial signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Bassin de l'Oudon travaille à la préservation, notamment sur les secteurs bocagers, et à la densification du bocage par la plantation de haies mais aussi par la sensibilisation, la formation des agriculteurs ou la mise en place d'actions expérimentales (PSE...).

Dans ce cadre, l'intérêt de l'agroforesterie sous toutes ses formes : les haies, prés-vergers, alignements d'arbres intra parcellaires... est multiple pour le développement de la stratégie territoriale et pour les agriculteurs.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

72

communes

70 000

habitants

1 500 km²

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE :

Territoire à la limite du massif armoricain, avec des zones encore bocagères et des zones très ouvertes issues des remembrements des années 70. Erosion de l'élevage au profit des cultures.

ACTIVITÉS AGRICOLES

PRINCIPALES : Elevage, Polyculture-élevage, cultures